FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLÉANS, 9 MARS 1861.

LES PROCRITS DE SICILE,

ROMAN INÉDIT

PAR EMMANUEL GONZALÈS

Deuxième partie.

VI

LE SIROCCO.

Le bon moine, voyant les chevaux qui se cabraient, d[illegible] pied à terre, et pénétrant dans l'intérieur des ruines, il alla flatter de la main les nobles bêtes.

Les sbires le laissèrent agir à sa guise et s'éloignèrent de quelques pas, avec tous les signes du plus profond respect, car le révérend Garofalo passait, dans Girgenti et ses environs, pour connaître à fond la face chevaline.

Il avait porté le monsquet dans sa jeunesse et commandé une troupe ou comitiva des bandits de la Santa Fede.

Mais tout en caressant la croupe des chevaux d'une main, de l'autre, Carofalo coupa lestement les sangles, et, après cette petite opération il s'approcha de Diolato.

—Mon fils, lui dit-il, votre frère est un grand coupable.

—Je partage votre avis, mon père.

—Et il est grand temps qu'il se repente.

—Son repentir n'expiera pas son crime.

Sans doute, mais il le préparera à comparaître devant son juge suprême, notre Père éternel. Qu'il me soit donc permis de l'exhorter à la mort.

—Qu'il soit fait ainsi que vous le désirez, révérend Carofalo, répondit le jeune marquis, nous baissons vous, car nous allons partir.

Le moine s'inclina et se dirigea vers le palmier qui servait de pilori au jeune Sicilien.

Giovanni, exténué de fatigue, le front ruisselant, venait de céder à un instant de sommeil.

Le moine lui posa sa lourde main sur l'épaule, et, le secouant rudement :

—Réveille-toi, mon fils, lui dit-il de sa voix de Stentor.

—Ah! c'est vous, mon père, répondit le prisonnier.

Et soulevant sa paupière alourdie :

—Pourquoi me rappeler à la réalité? Je faisais de si doux rêves!

—Je viens te parler de Dieu, interrompit le moine ; agenouille-toi donc, car le temps presse.

—Je ne puis, mon père ; je suis si étroitement ou [illegible] qu'il m'est impossible de faire le moindre mouvement.

Le moine défit le nœud de la corde qui attachait Giovanni au tronc de l'arbre.

Alors, celui-ci se mit à genoux.

—Fais le signe de la croix et récite ce que tu sais de tes prières.

—Je ne puis, mon père ; les liens qui me serrent les poignets m'empêchent de vous obéir.

—C'est juste, répondit le moine, et il dénoua la corde qui liait les mains du jeune Sicilien, comme il avait dénoué celle qui le retenait au palmier.

Alors Giovanni se signa et récita les prières que Garofalo répétait à voix basse.

Après lui avoir donné l'absolution, il se pencha à son oreille et lui dit :

—Il ne te reste plus maintenant qu'à suivre le conseil du sage Salomon :

—*Erue quasi damula de manu, et quasi avis de manu aucupis.*

Et comme Giovanni le regardait avec l'étonnement d'un homme qui écoute sans comprendre :

—Ce qui veut dire, m'a-t-on affirmé : "Sauve-toi comme un daim qui s'échappe de la main, et comme un oiseau qui fuit d'entre les doigts de l'oiseleur." *Dixi?* Seulement, attends que je sois parti.

Puis, imposant une dernière fois les mains sur la tête de Giovanni :

—Je te bénis, ô mon fils! en priant Dieu de nous réunir bientôt, non pas en l'autre monde, qu'il nous préserve quant à présent de la jouissance du céleste séjour ; mais sur cette terre de douleurs où, en définitive, on est tout aussi bien qu'ailleurs.

Et il regagna le temple, laissant, appuyé le long du palmier son gros bâton noueux.

Il était à peine entré, qu'un phénomène singulier se produisait dans l'atmosphère ; l'air changea soudainement de densité ; le ciel pâlit, comme s'il se fût couvert d'un linceul ; la montagne des montagnes s'éteignit dans des tons d'a[illegible]. Les colonnades du temple de Junon brunirent comme un feu de sarments à moitié voilé par sa blanche fumée.—La mer verdit, puis devint glauque et disparut sous une vapeur épaisse.—Les feuilles s'agitèrent un instant ; le soleil sembla se noyer dans un ciel lourd, abaissé, fuligineux, avec des tronces [illegible]. De brûlantes émanations s'exhalaient de la terre.—Des torrents de flamme semblaient tomber du ciel, des feux invisibles tourbillonnaient en tous sens.

La strega, les bras croisés et le sourire aux lèvres, regardait Diolato et les sbires, qui, immobiles et pâles, n'osaient avancer ni reculer.—La sueur coulait leurs cheveux à leurs tempes, leur respiration était sifflante et saccadée.—Une douleur aiguë martelait leurs crânes et leurs gorges se serraient comme pour repousser la brûlure de cet air emané des sables ardents du grand désert de l'Afrique.

—C'est le sirocco! s'écria le moine.

Oui, oui, c'est le sirocco! dit la strega avec un éclat de rire que les échos du temple répétèrent lugubrement. Je vous l'avais prédit, et pas un de vous ne m'a voulu croire.

—Enfants, prosternez-vous la face contre terre, ajouta le moine de sa voix puissante, et implorez la miséricorde divine.

Tous s'agenouillèrent, la tête pieusement inclinée vers le sol.

Profitant de cet instant, Garofalo, en un tour de main enleva les sabres des sbires qui étaient déposés non loin de là, et les ayant cachés sous sa robe, il sortit. Puis il enleva sa paire d'une main et la posa sur son épaule. Mais en passant devant les carabines appuyées au fût d'une colonne, tout à l'entrée du temple, Garofalo fit un faux pas. Une nappe d'eau jaillit de la jarre et alla s'engouffrer dans les canons des carabines.

Le moine, sans retourner la tête, continua sa route, alla chercher un abri sous les ruines de l'un des temples voisins, et disparut bientôt.

En ce moment, la terre trembla, comme prise de frissons. Les colonnes du temple furent ébranlées et tremblèrent sur leurs bases avec un bruit effroyable.

Diolato et ses compagnons se levèrent épouvantés.

—En selle! en selle! cria le jeune marquis, prenons nos armes et ne restons pas une minute de plus ici.

Les sbires coururent en tumulte à l'endroit où ils avaient déposé leurs sabres, mais ils ne trouvèrent que des fourreaux vides.

—Trahison! s'écria Lorenzo Scalia, on nous a désarmés pendant que nous étions cette infernale strega.

—Maudite créature, dit Diolato, si tu es coupable, malheur à toi!

—Avec longue!—reprit la strega, et croyez-vous que j'aie caché dans les plis de ma robe ces outils de rapine et les meurtres?

—Oh! te ne sais une habile jongleuse, continua le jeune marquis, mais je ne suis pas un de ces sots paysans qui croient à tes sortilèges et ont peur de tes prophéties. Non, je ne serai pas ta dupe. Pendant que tu nous amusais de tes balivernes, tes complices se sont joués de nos armes. S'il ne nous les fait pas rendre, tu nous suivras avec notre prisonnier, et tu payeras pour ce tour d'adresse.

—Je vous suivrai si l'ouragan vous permet de vous mettre en route. Vous tous mêmes, ce dont je doute, repartit la strega en secouant la tête.

—A cheval donc! dit Diolato.

Les sbires voulurent enfourcher leurs montures, mais toutes les selles tournèrent, et ils tombèrent pêle-mêle sous les pieds des chevaux.

—C'est encore un de tes tours! s'écria le marquis furieux.

Et s'élançant vers la strega, il la frappa de son fouet au visage.

La Fabiana poussa un cri de colère et de douleur.

Ce cri alla retentir jusqu'au fond du cœur du jeune Sicilien. Secouant ses cordes et s'armant du lourd bâton de Garofalo, arme terrible entre ses mains, il franchit en deux bonds la distance qui le séparait de sa mère, puis, se ruant sur Diolato, il le ploya dans ses bras comme un roseau, et le renversa sous lui.

Le frère marquis, cloué au sol, s'épuisait en efforts impuissants sans parvenir à se dégager.

—A moi! cria-t-il d'une voix étouffée.

L'ancien pêcheur Thadeo accourut, mais il recula devant le bâton de Giovanni.

Et la strega convoitée, la cruelle sanglante disait au Sicilien :

—Pas de pitié pour le fils de la Napolitaine! Giovanni l'entendait, mais il hésitait à broyer dans sa robuste main ce chétif et venimeux rejeton de sa race, l'héritier du chef de la famille.

—Tue ce lâche qui a frappé une femme au visage, qui t'a volé le cœur de ton père, et qui, et tu n'es pas là pour la défendre, un jour déshonorera Judith.

Ce nom jeté entre les deux frères, en leur rappelant qu'ils étaient rivaux, raviva cette ardente jalousie qui allume le regard seul d'une femme brûler dans ces cœurs embrasés de lave. Et Diolato recommença la lutte, se tordant avec une folle fureur sous le genou de son frère.

Le chef des sbires avait enfin rallié ses hommes, et tous la carabine au poing accouraient pour mettre un terme à cette lutte insensée.

—Lorenzo! s'écria le jeune marquis, à bout de forces, vous répondez de votre prisonnier sur votre tête, faites feu sur lui plutôt que de le laisser échapper.

Les sbires n'hésitèrent pas ; ils abaissèrent leurs carabines à la hauteur du front de Giovanni.

La Fabiana poussa un cri terrible, et, se jetant devant son fils, elle l'enlaça dans ses bras.

Tout à coup les pierres s'abattirent sur les platines, des étincelles en jaillirent, mais aucune détonation ne se fit entendre.

Les sbires stupéfaits, jetèrent loin d'eux, leurs armes qu'ils croyaient enchantées par la magie que pouvoir de la strega.

Alors Diolato, qui s'était relevé, courut à son cheval, arracha de ses fontes un pistolet et fit feu sur Giovanni, qui fourrait l'avait si généreusement épargné.

La balle, dirigée par une main mal assurée, passa sans même effleurer le jeune Sicilien.

Mais la commotion fut si violente, qu'une des colonnes ébranlée, déjà par les oscillations réitérées du sol, s'écroula avec un horrible fracas, et brisant tout ce qu'elle rencontra dans sa chute.

Alors un spectacle inattendu s'offrit aux regards épouvantés du jeune marquis et des sbires.

La colonne, en s'écroulant, venait de découvrir l'entrée d'un caveau qui servait de refuge à toute une bande de proscrits.

Ivres de terreur, Diolato et son escorte reculèrent, chacun en tant à fuir au passage à travers les décombres.

Les proscrits, qui se tenaient debout sur les premières marches, étaient armés de carabines.—Ils couchèrent en joue le jeune de Campo-Forte, qu'ils connaissaient de reconnaître, mais les sbires l'entraînèrent dans leur fuite,—les proscrits allaient faire feu, quand le bons de son bâton Giovanni détourna les carabines qui partirent sans atteindre aucun fuyard.

—De quel droit, s'écria l'un des fugitifs, m'as-tu empêché de tuer ce Campo-Forte qui est notre plus mortel ennemi!

Et il s'élança sur Giovanni un poignard à la main, la Fabiana l'arrêta d'un geste, et, posant sa main sur l'épaule du jeune Sicilien :

—Mes frères, dit-elle d'une voix éclatante, je vous ai promis depuis longtemps de vous donner un chef digne de vous, eh! bien! voilà mon fils, le bâtard de Campo-Forte, et c'est lui que je vous ai choisi. *A continuer.*

(1) Lire l'excellent ouvrage de M. Francis Wey sur la Sicile. *Sicile et Cardes*, auquel nous devons de précieux renseignements.

ARRIVÉE—Par le navire Kate Dyer, capitaine Dyer, du Havre—[illegible] CAMILLE LACOSTE, 200, rue Royale, [illegible] Dauphine

HUILE—300 paniers Pinguat, 24, ... et 11 onces, en magasin, 300 paniers Pinguat 12 et 11 onces ... à l'entrepôt et à vendre par PAUL JOUE & FANNY, 71 rue St Louis

VIN ROUGE—100 barriques VIN ROUGE DE BORDEAUX en débarquement du navire Alice Prevost, à vendre par J. J. TARDOS, No 53, Vieille Levée.

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans. En débarquement du navire Express, du Havre. [illegible] eau de Vichy, de toutes ses sources. [illegible] E. E. HOUGON, pharmacien, Boudeaux (Rue Bourbon et Douane.)

BULLETIN COMMERCIAL.

Revue de la Semaine.

NOUVELLE-ORLÉANS,

Vendredi soir, 8 mars 1861.

Le marché au coton a été assez animé à 10¾ @ 11¼ cts samedi, à l'ouverture, à 10¾ @ 11 cts.—Le sucre a été assez recherché, à une hausse.—La demande de mélasse a été faible à une baisse.—La demande de farine a été modérée. Le maïs a fléchi. Le fret a fléchi et le change a été plus facile.

VENTES EN COTON—Samedi, 6500 balles ; lundi, 4,500 ; mardi, 8,500 ; mercredi, 12,000 ; jeudi, 10,000 ; aujourd'hui, 20,000—Total, 80,500. Prix :

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	— @ —
Ordinaire	7¼ @ 8
Bon ordinaire	8¾ @ 9¾
Low Middling	10¼ @ 10¾
Middling	11¼ @ 11¾
Good Middling	12¼ @ 12½
Middling Fair	nominal.
Fair	nominal.
Good Fair	nominal.
Good & Fine	nominal.

TABAC—Mouvement modéré. 400 boucauts au commencement de la semaine ; mardi, 22 de tabac refusé à 14¼ et mercredi, 13, à des conditions particulières.

Factory Lugs	3 @ 4
Plants do	3 @ 5¾
Feuille, inférieure à commun	5¾ @ 6
Fair	6¾ @ 7¾
Fine	8 @ 9
Choix, heavy & light	9¾ @ 11

SUCRE—Approvisionnement libéral. Environ 7800 boucauts.

Inférieur	2 @ 2¾
Commun à good com	3 @ 3¾
Fair à Fully Fair	4¾ @ 5¼
Prime et choix	6 @ 6¾
Choix et centrifuge	6 @ 7½

MÉLASSE—Ample approvisionnement. Environ 10,600 barils aux anciens prix. Nous cotons maintenant 11 à 20 cts l'ordinaire à fair, 25 @ 27½ le prime à choix.—La demande de mélasse en demi baril a été modérée et il s'en est vendu 1800 demi barils à 28 @ 30 cts le choix, prix auquel le marché a fermé.

FARINE—Approvisionnement modéré et baisse.—11,000 barils à $5 12½ @ $5 25 la superfine, $6 @ $6 25 le low, et $7 25 @ $8 50 l'extra bon à choix.

MAÏS—Bonne demande, avec amélioration dans les prix. Environ 151,000 sacs à 58 @ 60 cts le mélangé, le jaune, le blanc et le mélange blanc, et 60 @ 65 et 70 cts le blanc de blanc prime.

BLÉ—Une vente de 1300 sacs de blanc à $1 50 le baril.

AVOINE—Les prix n'ont guère varié. Environ 10,000 sacs de St-Louis à 41 @ 43 cts le boisseau de prime.

SON—Environ 4000 sacs à 93 @ $1 les 100 livres.

FOIN—Environ 500 balles de l'Ouest à $23 @ $25 le tonneau.

PORC—Environ 6000 barils à $18 @ $18 50 et $19 le baril de mess. Il y avait, le 1er du courant, dans les entrepôts d'inspection, 8526 barils.

BACON—293 boucauts, à 8 @ 8½ cts les épaules et 10¼ à 11 cts les plates-côtes ribbed, et 11¾ @ 12 cts les désossées.

GRAISSE—Approvisionnement faible. Les ventes ont été de [illegible] tierçons à des conditions non publiées.

BŒUF—Quelques petits lots à $12 50 @ $13 le baril pour [illegible] et les marques de choix. Il y avait dans les entrepôts, le 1er du courant 181 tierçons et 1300 barils.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de l'Ouest se vend lentement à 11 @ 14 cts, et 15 cts pour l'ordinaire à choix.—Le fromage vaut 7 @ 8 cts la livre.

WHISKY—Environ 160 barils à 19 @ 20 cts le raw.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—Toile Kentucky, 14 @ 15 cts le hand loom à power loom de la meilleure qualité. Aucune vente de toile de l'Inde.—Corde d'emballage, 7¾ @ 7¾ le handspun et 8½ @ 8¾ cts le machine made. Les transactions comprennent 600 rouleaux, à des conditions particulières.

SACS EN PIÈCE—Faible mouvement. Environ 150 balles de sacs épais à 14 cts. De légers peuvent s'évaluer à 11¼ cts et 14 cts les heavy marqués à extra à 15¼ @ 15.

CHANDELLES—Light weight, 17 cts ; full weight, 18 cts, 400 caisses à ces prix.

CAFÉ—Les transactions de la semaine comprennent 8,324 sacs. Le stock est de 45,033. Prix, ordinaire good fair et prime, 11 @ 13 cts.

RIZ—Environ 100 tierçons de la Caroline (attendus) à 3¾ @ 4 cts la livre.

SUIF—La dernière vente annoncée (100 tierçons) a eu lieu à 10 cts le prime fait en ville.

CHAUX—Le Thomaston s'est détaillé à $2 50 le baril. Alabama $2 50.

HUILE DE GRAISSE—$1 @ $1 10 le gallon de Winter strained de bonne qualité à choix préparé pour l'hiver, 100 barils à $1, 10.

HUILE DE GRAINES DE COTON—La clarifiée s'est détaillée à 65 @ 75 cts le gallon.

HUILE POUR MACHINES—L'huile de la Compagnie du Sud se vend 75 cts pour les machines, 50 cts pour les peintures et les points, et 30 cts le gallon pour le gaz.

ALCOOL—45 @ 50 cts le gallon.

PEAUX—Attacapas, 17 @ 18½ cts, sèches, salées et Mexicaines, 15 @ 17½ les bondées et les légères.

FRET—Il y a eu un certain mouvement sur le fret : Un navire a été pris pour Liverpool au commencement de la semaine à 13/16 d, deux autres ont été pris à 7/8 d ; depuis, les prix ont fléchi, comme suit. Trois navires pour Liverpool à 5/8 d, deux pour le Havre à 1⅛ cts, un pour Brême à 1 3/16 cts, un pour la Baltique à 13/16 d et cinq pour l'Europe à des conditions non publiées.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 9 mars 1861.

Reçu pendant la semaine : Bœufs de l'Ouest, 722 bœufs du Texas, [illegible] veaux, 13.7 moutons, 4 vaches laitières et 21 veaux. A vendre sur place, 500 bœufs de l'Ouest, 120 bœufs du Texas, 750 porcs, 300 moutons, 21 vaches laitières et 100 veaux. Nous cotons :

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité		8 00 @ 8 50
2e		7 00 @ 7 50
do Texas, par tête, 1re qualité		20 00 @ 33 00
2e		20 00 @ 25 00
Veaux		8 00 @ 13 00
Moutons 1re qualité		4 00 @ 5 00
inférieurs		3 00 @ 4 00
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres		5 50 @ 6 00
Vaches laitières, par tête, 1re qualité		50 00 @ 65 00
2e		30 00 @ 50 00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Steamship Habana, McConnell, Havane
Navire Auguste, Fitché, Brême
Barque Deborah Pennell, Pennell, Queenstown
Brig Hercules, Baird, Havane
Goélette Mary Ellen, Mott, Pensacola
Kate L Bruce, Stone, Apalachicola
Hornet, Mack, Pensacola
Eudora, Richard, Mobile

Arrivés hier.

Steamship Matagorda, Wilson, Galveston et Indianola
Navire Adelaide Bell, Havre
Sultana, Smith, Mobile
Samuel Locke, Switzer, Calcutta
Indiana, Hudson, New-York
Iza, [illegible]
Brick Hope, Simpson, Havane
Goélette Argus Eve, Nickerson, Boston
Star, de la [illegible]
Antonio, de la côte

☞ Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Navire Stephen Baldwin, Flagg, Bordeaux

Chargement du navire Adelaide Belle, venant du Havre.

[illegible]

Steamboats partant aujourd'hui.

RIVIÈRES

Riv Yazoo—Yazoo, Wallace	5 P M
Tensas—Lafitte No 2 Greenwood	5 P M
Riv Rouge—J L Hodges, Sleele	5 P M
Riv Rouge—Grand Duke, Applegate	5 P M
Riv Rouge—Lecomte, Whittlesbury	5 P M
Riv Rouge—Rapides, Dowty	5 P M
La. Bisteneau—M [illegible] Light, Dillon	5 P M
Attakapas—Picayune No 3, Broad	5 P M
Riv Ouachita—Era No 7 Brand	5 P M
Riv Ouachita—J F Pargoud, Tobin	5 P M
Port Adams—Gorden Age, Wending	5 P M
Opelousas—Anna Perrett, Capps	5 P M

RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN :

Mobile—Bateau de la malle	3¾ P M
Covington—Arrow, Hodman	10¼ A M
Ocean Springs—Creole, Walker	3¾ P M

PAR MER.

Havane—Steamship Habana, McConnell 8 A M

LE GRAND DUKE—Pour Shreveport, ce soir, à 5 heures, ce bateau neuf et fin marcheur, prendra son vol pour tous les points sur la rivière Rouge, commandé par le capitaine Saint Applegate avec F V. Célos pour commis. Les passagers sont priés de visiter le GRAND DUKE avant de dépenser leur argent ailleurs.

POUR OPELOUSAS—Le beau et rapide bateau ANNA PERRETT, capitaine Jame Capps, partira positivement à 5 heures cette après-midi pour toute pointe sur l'Atchafalaya, et prendra du fret et des passagers pour Old River, Simmesport et les points intermédiaires. Nous recommandons ce bateau à nos hommes d'affaires et à nos lecteurs.

POUR LA RIVIÈRE ROUGE.—Le RAPIDES—Ce magnifique paquebot léger, part pour Grand Ecore, Natchitoches et tous les points intermédiaires sur la dite rivière, à 5 heures précises, cette après-midi. Le capitaine Ira Dowty, John C. Dowty le commande, et l'affable M. C. J. Barrow, dirige les affaires financières.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur, excessivement léger, PICAYUNE No 3, capitaine H. H. Broad, partira positivement à 5 heures, ce soir, pour les Attakapas. On trouvera M. George Dove Jr. au bureau.

POUR JEFFERSON TEXAS ET LA RIVIÈRE ROUGE—Ce soir, à cinq heures l'élégant bateau à vapeur GEN J. L. HODGES part pour tous les points mentionnés plus haut. Son capitaine est Wm. S. SLEADE.

POUR LE LAC BISTINEAU—Le bateau excessivement léger MORNING LIGHT, capitaine Wm. Dillon, commandé A. Walker, partira positivement à 5 heures ce soir, pour Minden et les points intermédiaires sur le susdit lac et la Rivière Rouge.

Gants! Gants! Gants!

GANTS de peau de la fabrique Jouvin & Cie, médaille d'or,—il nous reste encore un petit assortiment de gants blancs et paille pour dames et messieurs, gants de castor pour messieurs, gants de fil, de soie, fil d'Ecosse, mitaines en filet genre nouveau. LION & ANDRÉE, 54 et 56 rue Royale, encoignure Bienville. 18 fév

EN débarquement du navire Resolute, venant de Bordeaux—
100 barriques vin rouge Pauillac.
100 do do St. Julien.
125 do do St. Estèphe.
50 barils vin blanc Haut-Sauterne.
2072 caisses vin rouge Cantenac.
300 do do St. Julien.
240 do vins fins, diverses marques.
5,000 quarts sardines, Tertais.
5,000 demies do do
42 barriques vin rouge Château Dillon.
20 barils vinaigre de vin blanc.
10 paniers d'huile extra.
100 milliers bouchons fins.
A vendre par C. CAVAROC & CO, 116 rue Royale. 14 fév

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs Elysées, entre Joséphine et Solidelle.

POUR ADMISSION : S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70 rue Baronne. 8nov—6m

MAGNOLIA WHISKEY de S. N. Pike—80 barils en débarquement du steamboat N. W. Thomas venu de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN, No 33, (ancien 55) rue Vieille Levée.

SAUCISSONS—4 caisses saucissons de Lyon et 2 de Bologne.
CONSERVES—2000 demi boîtes Petits Pois ; 2000 do do Champignons ; 500 do do Truffes ; 2000 do do Sardines à l'huile ; 3000 quarts do Sardines à l'huile.
FROMAGES—50 meules Fromage de Gruyère Suisse ; 60 caisses de 12 Fromages Têtes de Maures.
VINS—200 barriques Vin de Bordeaux, divers crus ; 50 do Vin de Cette les crus ; 100 do Vin blanc, divers crus ; 300 do do Vin rouge, divers crus ; 500 do Vin blanc, divers crus ; 500 do Vermouth ; 200 do Absinthe de Pernod & Fils ; 200 do Kirschwasser ; 150 do Sirops, au jus, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64, rue Vieille Levée. 16jan

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin,

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que : CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERRAINS. Aussi : BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.
☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11jan—6m

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—25 barils en débarquement du steamboat St-Cloud, venu de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN, 33, ancien 55, rue Vieille-Levée. 28 fév—6f

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Samedi soir, 9 mars 1861.

Mlle ADELINA PATTI.

1re représentation de

Le Pardon de Ploermel,

Opéra nouveau en 3 actes, de Meyerbeer.

☞ On commencera à 7 heures.

Dimanche, Bénéfice de M. Delamarre.

Le Roman d'un Jeune Homme Pauvre.

AB[illegible] A DES BOTTES, BASTIEN.

ACADÉMIE DE MUSIQUE,

Rue St. Charles,

Samedi soir, 9 mars 1861.

Sixième représentation et succès immense des

ZOUAVES D'INKERMAN.

LA REINE DE LA VALSE, romance nouvelle, chantée par Glatigny.—UNE FILLE TERRIBLE, vaudeville en un acte. Le Zouave Léon remplira le rôle de la fille qui est âgée de seize ans.—LA MARSEILLAISE chantée par le Zouave Frédéric.—GRANDS TABLEAUX et EXERCICES MILITAIRES.—Le spectacle commencera par MILITAIRE ET PENSIONNAIRE, vaudeville.

SAMEDI, une représentation de jour, expressément pour les dames et les enfants.

Prix d'entrée—50 cents.

☞ Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.

☞ Les ZOUAVES ne joueront dans aucun des autres théâtres de la Nouvelle-Orléans.

☞ Le Musée est ouvert—Vaste répertoire de curiosités, l'Aquaria, le steamship modèle, &c.

Prix d'entrée, 50 cents. 9 mars

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Samedi soir, 9 mars.

Vingtième représentation de JEANIE DEANS drame—HIGHLAND FLYING, dansé par Mlle Frances. On commencera par SLASHER AND CRASHER, vaudeville.

THÉATRE ST-CHARLES.

Samedi soir, 9 mars.

Sixième représentation de COLLEEN BAWN, drame de Boucicault—Le spectacle se terminera par un vaudeville.

THÉATRE D'ORLÉANS.

SAMEDI 9 MARS 1861,

BAL

Paré et Masqué,

A l'instar des Bals du Grand Opéra de Paris.

PRIX D'ENTRÉE. Pour un Cavalier, $2 50.

S'adresser au Contrôle du théâtre d'Orléans, pour les billets et la location des loges, tous les jours, de midi à 3 heures.

☞ Aucune dame ne sera admise sans cavalier.

☞ Le bal commencera à dix heures.

Troisième Bal Paré du Professeur VEGAS,

POUR LES ENFANTS,

A

ODD FELLOW'S HALL.

Le professeur VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public en général que son troisième Bal d'Enfants aura lieu JEUDI, 21 mars 1861. Le bal commencera à 7 heures et demie et se prolongera jusqu'à 11 heures, après quoi celui des adultes commencera.

Prix d'Entrée :

Messieurs	$2 00
Jeunes gens (de 12 ans ou plus)	50
Demoiselles et petits garçons (élèves)	Gratis

Les dames et les demoiselles qui désireraient avoir des invitations sont priées d'envoyer leurs noms et résidences au Prof. VEGAS, au ODD FELLOWS HALL.

On ne pourra positivement obtenir aucune invitation le jour du bal.

Billets de messieurs—au Hall ou chez les marchands de musique et au bureau, le jour du bal.

Personne ne sera admis dans la salle sans un billet présenté à la porte. 9 mars—au 21

Grand Bal Paré et Masqué,

Pour être donné par

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

DES JEUNES GENS,

Mardi soir, 19 mars 1861 (la St Joseph,)

A ODD FELLOW'S HALL.

Directeurs :

Fred. A Raseh,	Septime Tesa,*	L Bertoli,*
E Walshe,	Chas Oliva,	Aug Ivey,
W Reinerth,	Henry Grass,*	O H Braughn
L Ciau,	A A Caton,	J A Fenideley,
E Francis,*	T M Warrell,*	C F Fabet
A Sambola,*	L F Atril,*	C O Gerlein
J A Larose,	J W Bryant,	E Merith
Chas Moore Jr,*	T W Healey,	P E Laroche,
	Chas Keller,	

*Comité de réception.

Les demandes d'invitations pour dames, accompagnées des adresses, peuvent être remises à l'un des directeurs pour être approuvées.

Les cartes d'invitation se rendra tous les vendredis soir et jusqu'au précédent le bal, dans le salon du nord à Odd Fellows' Hall.

Toutes les personnes masquées devront se démasquer devant un comité avant d'entrer dans la salle de bal.

Les dames qui auront reçu des invitations pourront, à la porte, attendu que personne ne sera admis sans billet.

Billets de messieurs $2 50. On peut en avoir en s'adressant à l'un des directeurs et au magasin de musique de MM. A. E. Blackmar & Bro, rue du Camp, No 74. 6 mars—au 19m

Musée de Spalding & Rogers,

A côté de l'Académie de Musique

Prix d'entrée ....30 cents.

Enfants et domestiques .... moitié prix.

Ouvert jour et nuit, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Le grand Aquaria

Un steamship en miniature,

L'orchestre mécanique,

La répétition du pays étant des

Bon Constricteurs.

et 100,000 autres curiosités.

Musée de Vanucchi,

Rue St Charles, No 107, presqu'en face du Théâtre St Charles.

Engagement, pour quelques jours seulement de FANNIE WALLACE, la [illegible] qui pèse 675 livres, et a [illegible] à être présentée à la foire Etats-Unis. Elle se montre pour la première fois aux Etats-Unis.

LE TEMPLE DE L'ART.

Renfermant plus de 450 FIGURES de grandeur naturelle, représentant beaucoup des plus célèbres sujets d'histoire. La plupart de ces figures sont mues par des [illegible].

Il a été ajouté à la magnifique collection la RÉCEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS par le président Buchanan, le 17 mai, à la Maison Blanche. Les vêtements et les armes ont été préparés à Yanou[illegible] par ordre du Prince.

Les collections et les figures de LOUIS NAPOLÉON VICTOR EMMANUEL et GARIBALDI. On considère ces figures comme des ressemblances frappantes.

LA NAISSANCE DU CHRIST DANS LA CRÈCHE, magnifique tableau.

LA CÈNE. LE JUGEMENT DU CHRIST—LES HÉROS DE LA CRIME—LES PUISSANCES D'EUROPE—Le vieux JOHN BROWN ET SES COMPLICES. Leurs traits et leur taille sont fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfants. 7nov

ACADÉMIE DE DANSE D'ANGELINA.

Nou[illegible] SALON, 164, RUE ORLÉANS au coin de la rue BARONNE.

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général que leur

ACADÉMIE DE DANSE

sera ouverte pour la saison, LUNDI, 5 novembre.

Classe d'enfants—Tous les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures du soir. 1nov—3m

Pour Key West et les ports de la Floride.

Partant JEUDI, 14 mars, à 8 heures, A. M. LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys et Tampa Bay.—Compagnie des steamships du Sud. L'excellent steamship ATLANTIC, doublé et chevillé en cuivre, commandé par [illegible], partira pour les ports ci-dessus [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à

I. C. HARRIS, directeur, 57 rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.

Le fret pour les ports de la Floride doit être payé au moment où il est reçu à la Nouvelle-Orléans.

R. B.—Le fret pour les ports au-dessus de Pensacola et Apalachicola sera reçu à partir d'aujourd'hui 8, jusqu'à samedi le 9 courant. 8mars

Galveston et la Baie de Matagorda.

Jour de départ, DIMANCHE, 10 courant, à 8 h. A. M. LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS entre la Nouvelle-Orléans et le Texas, pour Galveston et la Baie de Matagorda.—L'excellent steamship CH. MORGAN, doublé et chevillé en cuivre, commandant Lawless, partira comme ci-dessus emportant les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, directeur, No 57, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira tous les jeudis et dimanches pour les ports indiqués plus haut. 7mars

Pour la Havane directement.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les 5 et 22 de chaque mois, portant la malle des Etats-Unis, l'excellent steamship HABANA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. McConnell, partira de son wharf au pied de la rue St-Joseph. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à PUIG BROTHERS, No 57 rue de la Douane. 1er jan—1 an

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 15 Mars à 8 h. A. M. POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brazos via Indianola.—L'excellent steamship en fer ARIZONA, commandant R. M. Smith, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (beaux emménagements,) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, Directeur, 2 mars 57, rue du Camp.

Vera-Cruz.

Jour de départ VENDREDI 15 mars, à 8 heures du matin. POUR VERA CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship doublé en fer TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, partira ainsi qu'il est dit plus haut, apportant régulièrement la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de beaux emménagements pour les passagers de la cabine et du pont), s'adresser à I. C. HARRIS, directeur, No 57, rue du Camp.

☞ Le Tennessee partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz, partant du dernier port le 7 et le 21. Aucun fret ne sera reçu sans un ordre. 2mars

POUR LA HAVANE, directement,

Départ de la Nlle-Orléans, le 13, et le 28, à 8 heures A. M ; départ de la Havane, le 6 et le 21, à 4 heures P. M. de chaque mois.

POUR LA HAVANE, directement—Le beau steamship GENL MIRAMON, commandant J. K. Caughlin, partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, Premier District, avec les malles des Etats-Unis et les passagers. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à J. ACEBO, ou à A. COSTA. 7fév Rue de la Douane, No 16.

L'AMER-VIN IMPÉRIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes : cosse de Salomon, du spicenard, de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce de mûrier sauvage et du bay berry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud", "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation qui nous semble capable empêcher et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la débilité, et tous les cas qui exigent un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si communs parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui suivent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir pour toujours, n'ont qu'à se servir de L'AMER DE DODS ne renfermant pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUÉRIT de la maladie, mais il le PRÉVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres. Au printemps, on peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,

Propriétaires,

No 78, William street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agents pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie, PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres. 11—4avril

SIROP PERUVIEN,

OU

Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA DÉTÉRIORATION *DU SANG*

Et les maladies suivantes dont la plupart proviennent de la

Dyspepsie :

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Névralgie, les affections nerveuses, le manque d'appétit, les langueurs, les Hémorroïdes, les maladies de la peau, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui exigent un TONIQUE.

N.B.—L'insuffisance du fer pour la Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, provient de l'absence d'une préparation telle que le fer pénètre dans l'estomac dans un état protoxide et s'assimile de suite au sang. Le SIROP PÉRUVIEN est le remède qu'il fallait ; il a opéré des guérisons qu'aucun médicament de ce genre n'avait pu opérer.

N. L. CLARK & Co, Propriétaires.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail. J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, Nos 21 et 151.

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE

DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes usés annoncés par les charlatans. Le Dr WRIGHT, sachant bien ce que les personnes qui lui tiennent avaient eu à souffrir des empiriques, croit de son devoir de faire essayer son Elixir par toute la Faculté qui, sans une seule voix discordante, en a reconnu la puissance sur le corps de l'homme alors que toutes les ressources de la pharmacopée ont été employées en vain. Des années d'étude et une volonté qui ne reculait devant aucun obstacle ont fait réussir le Docteur et il offre maintenant son elixir au public comme la seule préparation qui puisse guérir des maladies suivantes :

L'abattement physique et moral,
Le sang qui se porte à la tête,
La confusion des idées,
L'hystérie,
L'irascibilité générale,
L'agitation et l'insomnie,
Absence de forces musculaires
Le manque d'appétit,
La dyspepsie,
Le découragement,
La désorganisation ou la paralysie des organes de la génération,
Les palpitations de cœur

En un mot toutes les affections qu'engendrent la faiblesse et les nerfs.

☞ Prix, $2 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédition, par la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis et des Canadas. Escompte libéral au commerce.

J. WRIGHT & CO,

Propriétaires,

Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans. 16mars—1an vdc.

SALSEPAREILLE D'AYER,

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait qu'il soit possible obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. Il est admis que, si un remède demandé par un malade atteint de scrofules, le guérit, il rend un immense service au grand nombre de nos compatriotes invalides. Ce service a été rendu par cette composition ainsi que l'expérience l'a prouvé dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes :

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin toutes les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

[illegible]

Dr. J. C. AYER & Co.,

Lowell, Mass.

PRIX—$1 la bouteille, six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER [illegible]

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dysenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de têtes, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en un seul.

PRIX—25 cents la boîte, cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnages éminents ont prêté leur nom pour certifier l'incomparable avantage de ces remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les insérer ici. [illegible]

Tous nos remèdes sont vendus par J. WRIGHT & CO. 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays. 31déc—1an vdc.

L'Amer Stomachique DE HOSTETTER.

Les Lois de la Santé.

☞ LORD BYRON a exprimé en peu de mots le désir instinctif du genre humain, et il dit que le PREMIER désir de l'homme est la SANTÉ et ensuite une LONGUE EXISTENCE. [illegible]

LA DYSPEPSIE.

Une INDIGESTION CHRONIQUE est le mal le plus douloureux et le plus difficile à combattre. [illegible]

LA CONSTIPATION

[illegible]

LA MALADIE DE FOIE

[illegible]

LES FIÈVRES

[illegible]

L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER

[illegible]

Véritables cigares de la Havane.

210,000 Londres, 35,000 regalia Britanica, 25,000 Conchas, 5,000 regalia Londres, 135,000 demi-regalia, 35,000 Millar, 50,000 regalia moyens, 200,000 Especiales, Cazadores, Operas, Brevas, Sobrevasas, Comerciales, Imperiales, Regalia elegante, petite Regalia et Regalia del Rey, importés directement, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, Rue de la Douane, No 63, entre Douane et Bienville. 16fév

WHISKEY d'Irlande en douane—5 ponçons, à vendre par B. TURPIN.

NOTICES SPÉCIALES.

AMER ALLEMAND

DU DR HOOFLAND

ET

LIQUEUR

BALSAMIQUE

DU

DR HOOFLAND.

Les remèdes par excellence du siècle ne sont devenus célèbres qu'après des années d'essai. Tout le monde en est satisfait et le public a déclaré qu'ils étaient dignes de sa confiance.

LA MALADIE DE FOIE, LA DYSPEPSIE, LA JAUNISSE, LA FAIBLESSE DES NERFS,

et tous les maux qui proviennent du foie, de la faiblesse de estomac ou des organes de la digestion cèdent rapidement et pour toujours à l'effet du célèbre AMER ALLEMAND.

La queur balsamique a acquis une réputation qui surpasse celles de toutes les préparations de ce genre. Elle guérit INVARIABLEMENT :

De la toux, du rhume, de l'enrouement, des bronches, de l'influenza, du croup, de la pneumonie, de la consomption au premier degré

opéré les guérisons les plus étonnantes de la

consomption

DITE

IRREMEDIABLE.

Quelques doses arrêtent de suite la diarrhée provenant d'un REFROIDISSEMENT DES BOYAUX.

Ces remèdes sont préparés par le Dr C. M. JACKSON & Co, No 418 ARCH Street, Philadelphia, P. et sont à vendre par les Droguistes et marchands de médicaments, à raison de 75 cents la bouteille. La signature du Dr C. M. Jackson se trouve sur l'enveloppe de chaque bouteille.

On trouvera dans L'EVERY BODY'S ALMANAC publié annuellement par les propriétaires, des lettres flatteuses reçues de toutes les parties du pays. No agents donnent ces Almanacs.

A vendre par WRIGHT & Co. SCOVIL & MEAD, SYME & Co.

et par tous les Droguistes. mars—1 au 21 par sem—v. et c.

MÈRES

Des milliers de personnes parient journellement avec éloge de la

Liqueur des Enfants,

DU,

Dr. EATON.

et pourquoi? parce qu'elle *ne manque jamais de soulager instantanément* quand on la donne à temps. L'effet est magique ; *un seul essai est assez* pour s'en convaincre. Il n'existe dans cette liqueur ni

Parégorique ni opiat

quelconque ; les douleurs de l'enfant disparaissent et la sensibilité n'est pas détruite. Aussi se recommande-t-elle comme la *seule bonne préparation* pour la dentition, la diarrhée, la digestion, les aigreurs, le croup. La liqueur d'Eaton amollit les gencives, fait disparaître l'inflammation, fait fonctionner les boyaux avec régularité. Comme c'est en outre un anti-spasmodique, on s'en sert avec le plus grand succès, dans les *convulsions ou les crampes. Si vous voulez conserver la santé et les joyes de vos enfants, et vous voulez leur épargner de terribles conséquences de l'usage des narcotiques dont se composent les autres remèdes pour les maladies des enfants, ne prenez que la liqueur du Dr. Eaton.* Elle ne peut faire aucun mal même à l'enfant le plus délicat. Prix, 25 cents. Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé qui donne la manière de s'en servir. Préparée seulement par CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York.

blood food

Le sang pur, quand il est

Analysé,

présente toujours les mêmes éléments essentiels. Analysez le sang d'une personne atteinte de consomption, de la maladie de foie, des poumons, de la dyspepsie, &c., et vous trouverez, *dans chaque cas*, quelque chose qui manque et vous êtes bien. Le BLOOD FOOD est fondé sur cette théorie et c'est ce qui en explique le succès. Il y a

Cinq préparations

qui conviennent pour le sang dans différentes maladies. Pour la toux, le rhume, les bronches, ou une affection quelconque de la gorge ou des poumons, [illegible]

CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York. J. WRIGHT & Co, rue de Chartres. [illegible] A vendre par [illegible]

LE REMEDE

DE

Sanford

Pour la maladie de foie

N'AFFAIBLIT JAMAIS.

[illegible]

Mettez de l'eau dans l'Invigorator et avalez le tout.

Prix : une piastre la bouteille.

—EGALEMENT—

LA SEULE DECOUVERTE

DIGNE DE CONFIANCE,

Les pilules de Sanford

(Cathartic Pills)

POUR LES FAMILLES.

Extraits purement végétaux, dans des boîtes à verre hermétiquement fermées et se conservant dans tous les climats.

[illegible]

Prix : trente cents.

Le LIVER INVIGORATOR et les FAMILY CATHARTIC PILLS se détaillent chez les pharmaciens et se vendent en gros dans toutes les grandes villes.

S. T. W. SANFORD, M. D., Fabricant et propriétaire, 335, Broadway, N. w-York. WRIGHT & Co, Agents à la Nlle-Orléans. A vendre par Scovil & Mead et par tous les pharmaciens. 28 mars—1 au—2l par sem camp

LA SEULE PRÉPARATION

QUI AIT

GAGNÉ AVEC LE TEMPS

ET QU'ON RECHERCHE DE PLUS EN PLUS.

On pourrait donner des lettres presque innombrables de dames et de messieurs appartenant à toutes les classes de la société, pour prouver que la préparation du Prof. WOOD fait croître et noircir les cheveux, conserve la chevelure, jusqu'à la vieillesse, dans toute sa beauté.

Battle Creek, Michigan, 21 déc. 1858.

Au Prof. Wood—Vous me permettrez de vous adresser une ligne pour vous annoncer que tous mes cheveux tombèrent il y a une vingtaine d'années, à la suite d'une maladie chronique et d'une éruption à la tête. Des souffrances continuelles m'avaient appauvrie, je n'ai pu me procurer de l'étoffe pour des casquettes ni un payer la façon, de sorte que ma tête est presque toujours froide. Aussi fus-je forcé de payer à Briggs & Hodges jusqu'à mon dernier cent pour une bouteille du Hair Restorative, le fer sont dernier. J'ai fidèlement suivi la prescription et la partie nue de ma tête est actuellement couverte de cheveux épais et noirs. Convaincue que le contenu d'une seconde bouteille me rendrait ma chevelure, désirant l'employer encore et n'ayant pas les moyens de l'acheter, je vous prie de me faire donner cette bouteille par un de vos agents. Rappelez-vous que l'Ecriture dit : "La récompense appartient à ceux qui sont bons envers la veuve et l'orphelin."

Votre amie, SUSANNAH KIRBY.

Legonier, Noble Co., Ind., 5 février 1859.

Au Prof. O. J. Wood.

Cher monsieur,

Vers la fin de l'année 1852, époque à laquelle je suivais le cours de l'Ecole de Droit de New-York, mes cheveux (j'ignore pourquoi), commencèrent à tomber rapidement. Au bout de six mois, le haut de ma tête était presque nu, le reste de ma chevelure, derrière et sur les côtés, devint gris. Vous ne serez pas étonné quand je vous dirai qu'à mon retour dans l'Indiana, mes connaissances ne purent comprendre ce changement et même mes amis ne plus m'affirmer je reconnaître.

Je m'adressai aussitôt aux plus habiles médecins du pays, mais comme il lui fut impossible de me promettre que mes cheveux repousseraient, je fus forcé de me résigner à mon sort. Heureusement, vers la fin de 1857, un droguiste me recommanda votre préparation comme le meilleure employée pour les cheveux. Le contenu d'une bouteille m'en prouva l'efficacité. J'en ai acheté depuis lors pour sept piastres et le résultat est une chevelure épaisse et soyeuse.

Comme preuve de reconnaissance pour vos travaux de votre habileté, j'ai recommandé votre Hair Restorative à mes amis qui, je suis heureux de vous informer, s'en servent avec effet.

Tout à vous, A. M. LATTA, Avocat.

Dépôt, 444 Broadway, et à vendre dans le monde entier.

Le *Restorative* est dans des bouteilles grandes, moyennes et petites. Les petites se vendent une piastre, les moyennes contiennent au moins vingt pour cent en proportion des petites et se vendent deux piastres. Les grandes contiennent 40 pour cent de plus en proportion et se vendent trois piastres.

O. J. WOOD & CO, propriétaires, 444, Broadway, New-York, et 114, Market Place, à St-Louis. Missouri.

A vendre par tous les droguistes et marchands d'articles de fantaisie. 26 nov au 28 mars 1861—2fps v c

SUCRE de la Havane—622 caisses de sucre blanc, jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par B. PLASSAN, Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40. 21 fév

ATTENDU incessamment par le navire Resolute, de Bordeaux :
50 barriques vin rouge bon ordinaire.
10 caisses vin blanc, Haut Sauterne, supérieur.
100 do do rouge, Haut Brion.
50 do fruits au jus, Lafaurie.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée. 1fév

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers." 38 do "Fillers." A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille-Levée. 1fév

RAISINS, raisins—1,500 boîtes, 1,500 ½ et 1,500 ¼ M. R. 2000 boîtes, 2000 ½, 600 ¼ raisins Layers. Nouvelle récolte en débarquement, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64, rue Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Le navire J. Wakefield à l'encan.

Succession de John Hunarick, alias Brown—No 16,958—Deuxième Cour de District de la Nll-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, Encanteur,

Bureau, rue des Magasins, No 87.

SAMEDI, 16 mars 1861, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, en vertu d'un ordre de l'Hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 27 février 1861, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de ladite succession—

La trente-deuxième partie ou intérêt dans le navire J. WAKEFIELD, de Rockland, Me, actuellement dans le port de la Nlle Orléans.

Sa longueur est de 185 pieds, sa largeur de 38 pieds 7 pouces, sa cale de 19 pieds 5 pouces et demi ; port de 1468 tonneaux 11/95. Il a été construit dans le Maine en 1854.

Conditions de la vente—comptant.

Les actes de vente, pardevant Mr M. Hahn, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1mars—2,9,15,16

Succession de Madame Julienne Lamothe, épouse décédée de Edouard Planchard, Sr.—No 16,375.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 16 mars 1861, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 décembre 1860, l'esclave suivant, appartenant à la susdite succession, savoir—

Le nègre MOSES, âgé d'environ 50 ans.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à l'échéance, et 8 pour cent par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement, et les billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, et garantis par une hypothèque spéciale, avec privilège de vendeur sur le propriété vendue.

Acte de vente pardevant Chs. E. Fortier, notaire public. 12 fév—19 2t, 2, 9, 16 mars

Succession de feu Julie D. Clay.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

SAMEDI, 23 mars 1861, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 février 1861, pour le compte de la succession de feu veuve Julie D. Clay.

1o—Un terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison confortable en briques, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Treme, Royale et Chartres. Ledit terrain a 41 pieds 10 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 111 pieds 9 pouces de profondeur.

2o—Un terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison en briques à deux étages, cuisine et chambres à domestiques, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Hôpital, Royale et Ursulines. Ledit terrain a 30 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

3o—Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison basse en bois et cuisine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Bourgogne, Dauphine et Hôpital. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, le tout au pied français.

4o—Un Terrain, avec toutes les améliorations qui sont dessus, comprenant une maison en briques, à deux étages, cuisine et chambres à domestiques, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale (ci-devant Casa-alvo) Esplanade, Paix et Chartres (ci-devant Moreau). Ledit terrain a 27 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Royale ou Casacalvo, sur 107 pieds de profondeur.

Actions de Banque.

1o—7 Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chacune, payées en plein.

2o—20 Actions, réduites maintenant à 19, du stock hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Termes et conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers comptant, le reste à un an de crédit. Les acquéreurs fourniront leurs billets divisés en coupons au gré des exécuteurs testamentaires. Lesdits billets ou coupons porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de l'adjudication à l'échéance, et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Le paiement devra être garanti par hypothèque sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices aux exécuteurs testamentaires.

Pour les actions de banque, comptant.

15 fev—15 21,28, mars 2 9,16,18 19,20,21,22,23

VENTES JUDICIAIRES.

Thomas Rousch vs. ses créanciers.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No. 15,171.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 25 de février 1861, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 12 de mars 1861, à 10½ heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente et adjudication de

Le lot de d'une grocerie et d'un café situés à l'encoignure des rues Tonti et des Ursulines, dans le 3me District de cette ville.

Aussi d'un lot de meubles meublans etc.

Le tout suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite, cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 27fev—4m,7,9,12.

G Bredow, Jr. vs ses créanciers et les créanciers de Bredow & Wusthoff et Bredow, Wusthoff & Co.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,244—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de février 1861, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 12 mars 1861, à 10½ heures A. M. à ma vente aux enchères, [illegible] pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente et adjudication de

Tous les meubles et effets transportés de la maison occupée par G. Bredow, Jr, et [illegible] rue Tchoupitoulas, cédés [illegible] de la [illegible]. [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans. 7mars—9 12 [illegible]

COUR DU CINQUIÈME JUGE DE PAIX—Paul Sutter vs Mr et Mme [illegible]—No 17,416—En vertu d'un ordre de [illegible] par l'honorable A. J. Guirot, juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au lieu de ma [illegible] sur la [illegible] No 4, mardi, 19 mars [illegible]. LEWIS POWER, Constable. 9mars—9, 16, [illegible]

Vve J. B. Jabr[illegible] et [illegible] vs. [illegible]—No 25 [illegible]

QUATRIÈME Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans. [illegible] O. CALONGNE, Constable. 6mars—9,14

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Sampson Bossman. No 16,140

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Mme Catherine Kearney a présenté une pétition à cette Cour demandant des lettres d'administration à la succession de feu son époux Sampson Bossman décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Dep. de Greffier. 8mars—12 16

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Edouard Bru[illegible] vs ses créanciers—No 15,927. [illegible] OSCAR LE BLANC, Dep. de Greffier. 6mars—20 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Le DUVIONEAUD, Juge. Signé le 7 mars 1861. [illegible] D. FORCELLE, Député Greffier. 9mars—21 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Edouard Adler vs ses créanciers—No. 17,789—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, qu'une cession des biens du dit insolvable a été acceptée par la Cour pour leur bénéfice ; qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de Félix Percy, notaire public, samedi 23 mars prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de procéder en considération les affaires de l'insolvable ; que M. A. Grima, avocat, a été nommé pour représenter les créanciers absents, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Bureau du Greffier, ce 11 février 1861. Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 12fev—18,23 9mars

ETAT de la Louisiane, Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—M. O. Almaudinger vs ses Créanciers—No 13,738—Avis est par ces présentes donné aux créanciers et à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à partir de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles le tableau et compte présentés par Edouard T. Packer, shérif et syndic des susdits créanciers, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour, ce 2me jour de février 1861. 1 mars—5, 9 CHAS F. WHITE, greffier.

Thomas Connolly vs. ses Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 14,141—Les créanciers de Thomas Connolly sont par le présent avis notifiés à comparaître en l'étude de Wm J. Castell, notaire public, en cette ville, mardi, le 12me jour de mars 1861, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du susdit insolvable et afin de nommer un syndic pour diriger ses dites affaires ; et que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, ce vingt-huitième jour de février 1861. 1mars—5,9 THOS F. WHITE, Greffier.

Succession de Raymond Deveze—No 17,002.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 6 mars—9,14

Succession de Priscilla Griffith, veuve décédée de George B. Bowditch—No 17,870.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James Mc C. Baker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Priscilla Griffith, veuve décédée de George B. Bowditch, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 8mars—12,16

Etat de la Louisiane.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Jacques Marque vs. ses créanciers—pour un atermoiement—No 15,832—Avis est donné aux créanciers de Jacques Marque de comparaître devant P. S. Biron, notaire public, mardi le 12 mars 1861, à 10 heures A. M. pour y délibérer sur sa demande pour un atermoiement.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 28 février 1861. OSCAR LEBLANC, 1mars—5,9 Député Greffier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nlle-Orléans, 31 janvier 1861.

CONFORMÉMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, notice publique est par le présent donné que les certificats suivants de cédule pour l'année 1857 et les intérêts qui proviennent restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie.

Aldrich & Perret	$20	Louisiana Manufacturing Co	$20
B. Antognini	10	P. Lacoste	10
E. & V. Baxter	40	M. McManness	90
Ed. Burke	20	Murah Denman & Co	10
Belleville Iron Works Co	30	Mount Moriah Lodge No. 59	20
Blancand & Guittet	20	Peet, Simms & Co	20
Cleveland Bros & Co	20	P. & E. Reilly & Co	30
Cook & Fallon	20	Wm. Randolph	40
J. H. Carter & Co	20	Chas. Raymond	30
J. B. Cady, Syndic	10	D. Rowland	20
Duclos & Co	20	Rodoconachi & Frang	
Dunn & Yates	10	hiadi	30
Dearie Bros	20	Reed, Taylor & Co	20
A. Engle	60	C. M. Simpson & Co	20
J. Eternod	20	Smith & Graff	10
P. Fix	10	Syme & Provan	10
Dr. E. D. Fenner	10	Compagnie de l'Hôtel St Charles	20
J. V. Gourdain	20		
Chas. Gaudé	20	G. Sparicio	10
P. Irwin	20	C. Trowbridge & Co	20
Kendall, Carter & Co	10	W. C. Wilson	10
Keep, Bard & Co	40	J. L. Woodward	2
H. Klappenberg	20	F. Zarza y Suarez	30
E. Lemoine	20		

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Est venu et a comparu personnellement devant moi, D. F. Mitchell, Second Juge de Paix, dans et pour la ville et paroisse sus-nommées, O. Gaillard, président, et A. Schreiber, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens, qui ayant prêté serment, ont déposé et dit que ce qui précède est un vrai et correct extrait des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président. A. SCHREIBER, secrétaire.

Conformément à l'article 14 de la charte de la Compagnie, avis est par le présent donné que les certificats de profits qui ne seront point demandés dans les trente jours qui suivront cet avertissement, seront annulés et le montant dans ces certificats qui en proviennent, placés au crédit du compte éventuel, sur les livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président. A. SCHREIBER, secrétaire. 1er fév—30f

BIÈRE d'Ecosse et London Porter—75 tierçons bouteilles et 1/2 do, à vendre par B TURPIN.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE

DE

782 Terrains, 8 Maisons et 1 Esclave.

GRANDE VENTE

De Maisons de valeur et de Terrains situés dans le 1er, le 2e et le 3e District de la ville de la Nouvelle-Orléans ;

De 118 Terrains à Carrollton et d'un Esclave.

De 663 Terrains parfaitement situés dans le 1er, le 2e, le 3e et le 4e District de la Nouvelle-Orléans, à Mandeville et à Lewisburg, dans la paroisse St-Tammany, à Proctorville, dans la paroisse Saint-Bernard, etc.

Le tout d'après les plans exposés chez M. T. Burckley No 113, rue de Chartres.

PAR H. J. DOMINGON.

ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

Succession de M. B. GUILLORY et de sa femme FRANÇOISE JONAUD.

EN vertu d'un ordre de vente qui m'a adressé la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le vingt-huit janvier et signé le 1er février 1861, dans la dite succession,—No 16,177 du dossier de la dite Cour, et pour opérer un partage entre les héritiers, j'exposerai en vente publique, le 30 MARS 1861, à midi, à la Bourse St-Louis, dans cette ville, les propriétés et les esclaves suivants, appartenant à la dite succession :

1o UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Conti, Dauphine et Bienville, formant l'encoignure des rues Bourbon et Conti, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 70 de profondeur et face à la rue Conti.—Ensemble, avec les bâtisses et les améliorations, comprenant une maison en briques couverte en ardoises, formant l'encoignure, comprenant six chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1862, à $72 par mois ; une autre maison en briques, couverte en ardoises, faisant face à la rue Conti, ayant deux chambres, louée à $12 par mois.

2o—UN AUTRE TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Philippa, Gravier et Girod, désigné par le No 4, sur un plan de Ch. Gerhy, déposé pardevant Th. Seghers, ancien notaire, le 30 novembre 1833, ayant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble les bâtisses, comprenant une maison en briques, à deux étages, et couverte en ardoises, ayant trois chambres au-dessus et trois chambres au-dessous, lieux d'aisance, &c.

3o—UN AUTRE TERRAIN touchant au susdit, situé dans le même îlet, désigné par le No 5, ayant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses, comprenant également une maison en briques, à deux étages, couverte en ardoises, ayant trois chambres au-dessous et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc.

4o—DEUX TERRAINS tous situés dans le Premier District de cette ville, formant tout le terrain désigné par le No 7, dans l'îlet No 12, compris entre les rues Canal, Marais, Tremé et Jackson ou Gasquet, d'après le plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, ancien notaire, le 17 février 1827. Lesdits terrains se touchent et ont chacun 30 pieds de face à la rue Marais, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5o—Cinq îlets de terre situés à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, faisant face au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jefferson et de Pontchartrain, à un îlet du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, contenant 118 terrains, savoir : L'îlet No 1 (169) compris entre les rues Hamilton, Belfast, Douzième et Laurel Grove, composé de 20 terrains. L'îlet No 3 (170) compris entre les rues Laurel Grove, Clay, Belfast et Douzième, composé de 24 terrains. L'îlet No 4 (170) compris entre les rues Douzième, Clay, Laurel Grove et Belfast, composé de 24 terrains. L'îlet No 5 (171) compris entre les rues Jefferson et Chemin de fer Pontchartrain ou Belfast, Clay et Douzième, composé de 25 terrains. L'îlet No 6 (171) compris entre les rues Chemin de fer Jefferson ou ligne supérieure, Clay Douzième et Belfast, composé de 25 terrains.

6o—RICHARD, nègre âgé d'environ 37 ans.

AUSSI :

7o—Un terrain compris entre les rues Dauphine Bourgogne, Dumaine et St-Philippe ayant 35 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques de quatre chambres, galerie fermée, deux escaliers conduisant à la mansarde, caves au-dessous ; deux chambres dans la mansarde et quatre cabinets ; une grande bâtisse en briques, occupant toute la largeur du terrain, ayant quatre chambres au-dessous, quatre chambres au-dessus, trois cabinets, deux citernes, cour briquetée, water works, arbres fruitiers, lieux d'aisance, &c., un corridor de trois ou quatre pieds d'un côté et une entrée de 18 à 20 pieds de l'autre, avec deux portes de cour.

8o. **131 Terrains dans le 1er District**

Plan 1 NEUF—9 TERRAINS dans l'îlet No 51 borné par les rues Canal, Gasquet [illegible] et la rue [illegible]

" 2 HUIT—8—TERRAINS dans l'îlet No 34, borné par les rues Johnson, Claiborne, Palmyra et Commune, les trottoirs sont faits en face de la rue qui borne les terrains.

" 3 TROIS—3—TERRAINS dans l'îlet No 12 borné par les rues Gasquet ou Jackson, Palmyra, Miro et Tonti.

" 4 SEPT—7—TERRAINS dans l'îlet No 11 borné par les rues Palmyra, Bank, Miro et [illegible]

" 5 NEUF—9—TERRAINS dans l'îlet No 1 borné par les rues [illegible], Bank, Rochebave et Dorgenois.

" 6 TRENTE—30—TERRAINS formant l'îlet No [illegible], borné par les rues P[illegible], Poydras, Tonti, Rochebave et Dorgenois [illegible]

" 7 TRENTE DEUX—32—TERRAINS formant [illegible], borné par les rues Poydras, Perdido, Rochebave et Dorgenois ; les banquettes sont faites en briques et les dessus [illegible]

" 8 CINQ—5—TERRAINS dans l'îlet No 7 [illegible]

" 9 QUATRE—4—TERRAINS dans l'îlet No 3 borné par les rues [illegible], Gasquet, Palmyra, Dorgenois et Broad.

" 10 VINGT-QUATRE—24—TERRAINS dans l'îlet No 4, borné par les rues Bank, Palmyra, Dorgenois et Broad.

131 terrains

9o. **116 Terrains dans le 2me District**

Plan No 11 SEIZE—16—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues [illegible] Claiborne, St-Ann et [illegible]

" 12 TROIS—3—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Claiborne, Derbigny et Roman.—Banquette et citerne faites.

" 13 DEUX—2—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman.

" 14 HUIT—8—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Roman et Prieur.

" 15 QUATRE—4—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Canal Carondelet, Prieur et Johnson.

" 16 DIX—10—TERRAINS dans l'îlet No 25, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, 3me ou [illegible] et Val-Buren.

" 17 VINGT-QUATRE—24—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, 2me et 1me.

" 18 QUATORZE—14—TERRAINS dans l'îlet No 1, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Quatrième, Saint Jean et Val Buren.

" 19 QUATORZE—14—TERRAINS formant l'îlet No 3, borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, 3me ou Lopez et Salcedo ou Val Buren.

" 20 VINGT—20—TERRAINS formant l'îlet No 4, borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Second et une ou Lopez.

" 21 UN—1—TERRAIN dans l'îlet No 22, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, [illegible]

10o. **3 Maisons et 201 Terrains, dans le 3me District.**

Plan No 22 TROIS—3—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Amour, Bons-Enfants, Poète, et Music avec pavage, banquettes et citernes.

" 23 CINQ—5—TERRAINS dans l'îlet No 105, borné par les rues Bons Enfants, Washington Avenue, Morales et Music. Les banquettes sont faites, la rue pavée et terrains entourés.

" 24 DEUX—2—TERRAINS dans l'îlet No 21, borné par les rues Union, Français, Urquhart et Clouet—Les entourages sont faits ainsi que les banquettes.

" 25 UN—1—TERRAIN dans l'îlet No 13, face à Lafayette Avenue, et borné par les rues Bons-Enfants, Port et Music.

" 26 UN—1—TERRAIN dans l'îlet No 62, face à la rue de l'Espagne et borné par les rues Mandeville, Urquhart et Marais. Les banquettes et les entourages sont faits.

" 27 TROIS—3—TERRAINS dans l'îlet No 108, borné par les rues Washington Avenue, Girod, St-Jean-Baptiste et Music.

" 28 QUATORZE—14—TERRAINS dans l'îlet No 149, borné par les rues Girod, St-Jean-Baptiste, Art et Music.

" 29 SEPT—7—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St-Bernard et la Harpe.—Les banquettes sont faites.

" 30 UN TERRAIN faisant face aux rues Laharpe et Robertson, borné par Villeré et Columbus—Les banquettes sont faites.

" 31 DEUX—2—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Robertson, St-Bernard, Claiborne et La Harpe.—Les banquettes sont faites.

" 32 TROIS—3—TERRAINS dans l'îlet No 16, borné par Roman, Prieur, Columbus et Laharpe, avec trois maisons sur les dits lots.

Plan No 33 DIX—10—TERRAINS dans l'îlet No 65, borné par les rues Français, Union, Celestine et Génie.

" 34 DEUX—2—TERRAINS dans l'îlet No 81, borné par les rues St Antoine, Bagatelle, Laberaux et du Génie.

" 35 QUATRE—4—TERRAINS dans l'îlet No 191, borné par les rues St-Bernard, Annette, Force et Vertu.

" 36 SIX—6—TERRAINS dans l'îlet No 103, borné par les rues St-Bernard, Annette, Magistrat et la Loi.

" 37 QUATRE—4—TERRAINS dans l'îlet No 13, borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Rochebave et Tonti.

" 38 HUIT—8—TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes, Craps, Hancock et Tricou.

" 39 TREIZE—13—TERRAINS dans l'îlet No 16, borné par les rues Urquhart, Girod, Elmire et Congrès, face à la rue Elmire.

" 40 TREIZE—13—TERRAINS dans l'îlet No 27, borné par les rues Elmire, Congrès, St-Avide et Prospère, face à la rue Elmire.

" 41 TRENTE—30—TERRAINS formant l'îlet 145, borné par les rues Joséphine, Solidelle, Music et Arts.

" 42 CINQ—5—TERRAINS dans l'îlet 44, borné par les rues Caton, Bagatelle, St-Antoine et Solon, faubourg Darcantelle.

" 43 VINGT-CINQ—25—TERRAINS formant l'îlet No 45, borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Solon et Pélopidas.

" 44 ONZE—11—TERRAINS dans l'îlet 46, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Pélopidas et Livingston.

" 45 VINGT-SIX—26—TERRAINS formant l'îlet 47, borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Livingston et Stephen Girard.

" 46 DEUX—2—Très grande portion de terre, face au Bayou St-Jean et au chemin Prieur.

11o—**64 Terrains dans le 4me District.**

Plan No 47 QUATRE—4—TERRAINS dans l'îlet 6, formant l'encoignure Fulton et Septième, borné par la Levée et Sixième.

" 48 VINGT-ET-UN—21—TERRAINS formant l'îlet No 251, borné par les rues Septième, Harmony, St-Patrick et St-David.

12o—**33 Terrains dans la ville de Carrollton.**

Plan No 49 DEUX—2—Lots de terre dans l'îlet 14, formant l'encoignure Colapissa et Aigle borné par Treizième et Quatorzième.

" 50 SEPT TERRAINS dans l'îlet 15 formant encoignure aux rues Jackson, Colapissa, et borné par Quatorzième et Holly Grove.

" 51 VINGT-QUATRE—24—TERRAINS formant l'îlet No 1, borné par les rues Quatorzième, Colapissa, Madison et Adams.

13o—**Deux terrains dans McDonoughville.**

Plan DEUX—2—TERRAINS dans l'îlet borné par la Levée, Anson, Washington, Peniander et Hamilton.

14o—**4 terrains dans Proctorville, Paroisse St-Bernard.**

Plan No 53 TROIS—3—Grands terrains dans l'îlet No 5, borné par les rues Première, Gordon, Avenue Marine et Conrey Avenue.

" 54 UN—1—GRAND TERRAIN dans l'îlet No 2, borné par les rues Première, Gordon Avenue, Toutant et Millaudon.

15o—**149 Terrains dont 72 Terrains à Mandeville.**

Plan No 55 VINGT-SIX—26—TERRAINS formant l'îlet No 1, borné par les rues St Jacques, Monroe, Adelar et Coffee.

" 56 VINGT-SIX—26—TERRAINS formant l'îlet No 2, borné par les rues Villeré, St Jacques, Adelard et Coffee.

" 57 SEIZE—16—TERRAINS dans l'îlet No 11 borné par les rues Idalia, Livingston, Kleber et Ride.

" 58 QUATRE—4—TERRAINS dans l'îlet No 13, borné par les rues Jefferson, Madison, Marengo et Lamarque.

16o **Lewisburg.**

" 59 SOIXANTE DIX-SEPT—77—TERRAINS dont 12 dans l'îlet No 2 ; 16 Terrains dans l'îlet No 3 ; un terrain dans l'îlet No 4 ; 21 terrains formant l'îlet No 5, 12 terrains dans l'îlet No 6 ; 10 terrains dans l'îlet No 7 et 5 terrains dans l'îlet No 8, borné par la rivière Chinchuba ; les avenues Pine, Elm, Chesnut, Magnolia, Cypress et Laurel.

Termes et conditions :

Pour l'esclave, comptant.

Pour les propriétés foncières—un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets divisés en coupons, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance et intérêt éventuel de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur pour une somme égale à leur valeur et les polices transférées aux vendeurs jusqu'à parfait paiement.—En cas de non paiement des billets à l'échéance et en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets, l'acquéreur paiera les honoraires de l'avocat employé dans ce but, à raison de 5 pour cent sur le montant réclamé.

Les acquéreurs devront acquitter les taxes de l'année 1861.

Les actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, Passage de la Bourse, No 40, aux frais des acquéreurs. 20 fev—28,mars2,9,16,23,30

VENTES A L'ENCAN.

Colis et lots de faïence. Vente au gré des acheteurs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 9 mars 1861, à 11 heures et demie du matin il sera vendu, sans aucune réserve, au premier, au magasin No 47, rue des Magasins—

15 paniers d'assiettes, de tasses et de soucoupes, tasses, soucoupes et assiettes assorties.

Egalement—221 lots de faïence, comprenant services de table, assiettes, plats, bourdiers, tasses et soucoupes à thé et à café, services de chambre, pots, bowls, couvertures, bassins, &c.

Vente positive. Conditions—comptant. 7 mars

A VENDRE, POUR CAUSE DE DÉPART,

Une fort agréable résidence dans la rue du Maine.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 9 mars 1861, à midi, il sera vendu à l'hôtel St-Louis, rue St-Louis,

Un certain TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues du Maine, St-Philippe, Dauphine et Bourgogne, mesurant 24 pieds 3 pouces 8 lignes face à la rue du Maine, sur une profondeur de 61 pieds 9 pouces et 6 lignes. Ensemble avec les édifices qui y sont construits et qui consistent en une maison en briques, à deux étages, avec un fort bel attique et avec dépendances en briques, à 2 étages.

La maison fait face à la rue du Maine, No 121, se compose d'un salon, d'une salle à manger avec cabinet, et de quatre belles chambres à coucher. Les dépendances se composent de six chambres, latrines, etc., avec citerne pour l'eau de pluie et l'appareil nécessaire pour la fourniture de l'eau du fleuve. Les lampes et bronzes qui servent à l'éclairage au gaz dont la propriété est pourvue seront compris dans la vente.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un an de crédit, avec billet hypothécaire sur la dite propriété, portant intérêt de huit pour cent jusqu'à parfait paiement. Les édifices seront assurés et les risques du feu en faveur jusqu'à la concurrence du montant dudit billet.

La propriété pourra être visitée pendant les trois jours qui précèdent la vente, depuis midi jusqu'à trois heures. Dans le cas où possession de la propriété ne pourrait être donnée avant le 8 mars prochain, l'acquéreur aura droit à un loyer de $50 par mois à partir du jour de la vente.

Acte de vente pardevant Th. Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de John Thomas alias Rodriguez.

Terrains sur l'Avenue Washington.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 9 mars 1861, à midi, il sera vendu en vente publique à la Bourse St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 novembre 1860, dossier de la Cour, No 16,781, pour le compte de la dite succession—

2o—Deux lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet borné par l'Avenue Washington et les rues Urquhart, Musique et Morales.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Washington et la rue Urquhart, et mesure trente pieds de face à l'Avenue Washington sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure trente pieds de face à l'Avenue Washington, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble la maison sur le derrière des deux terrains et contenant deux chambres, deux cabinets, galerie, une cuisine en terre dans deux chambres, latrines, etc.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les dites propriétés, portant intérêt à 8 pour cent par an de la vente jusqu'à l'échéance, et après échéance jusqu'au paiement. [illegible]

Succession de Pierre Vasseur.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 janvier 1861, dossier de la Cour No 16,811, il sera vendu en vente publique, le SAMEDI 9 mars 1861, à midi, à la Bourse St-Louis, pour le compte de ladite succession—

Mérite, négresse âgée d'environ 24 ans, créole, avec [illegible]

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant O. Drouet, Not. Pub. 1 fev—16 [illegible] 29 mars

Succession de Louis Dupaquier.

Terrain et Maisons à l'encoignure des rues Conti et Tremé.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 16 mars 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse St Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1861, dossier de la Cour No 17,233—pour le compte de la dite succession—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Villeré, Bienville et Marais, mesurant 32 pieds 1 pouce face à la rue Conti, sur 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur face à la rue Villeré.

Ensemble la maison double en bois, couverte en ardoises portant les Nos 246 et 250 rue Conti, contenant quatre chambres, deux cabinets, galerie, deux doubles contenant quatre chambres [illegible], louée à $8 par mois et une autre sur le derrière à une autre [illegible].

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et à deux ans [illegible] garantis par hypothèque avec intérêt [illegible].

Acte de vente pardevant F. Percy, notaire public. 14fev—18 23—9mars

Grande vente de 5,000 plantes de choix.

PAR N. VIGNIE, Encanteur

MARDI, 12 mars 1861, à 10 heures A. M., il sera vendu au No 251 rue de Chartres, une grande [illegible]

Un CHOIX de 5,000 plantes de fleurs, arbres fruitiers et [illegible], vignes, etc. Huiles de tous les premier choix. [illegible]

Vente positive et sans réserve. Conditions—comptant. [illegible]

Succession de Louis Dupaquier.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 février 1861, [illegible] il sera vendu le vendredi 15 mars 1861, à 11 heures A. M., au magasin de ventes de l'encanteur, Passage de la Bourse, pour le compte de la dite succession—

UN LOT DE LINGE DE CORPS, habits, &c.

Successions de Samuel J. Peters, décédé, et de Marianne Angélique de Silly, décédée, veuve de Samuel J. Peters. Vente pour opérer un partage.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

IL sera vendu, [illegible] 1861, à midi, à la Bourse St-Louis, [illegible] ordre de l'honorable [illegible], juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] pour opérer un partage entre les héritiers desdites successions—

1—QUATRE TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Baronne, Fortier et Perdido, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan dressé par [illegible].

ENSEMBLE, TOUTES LES BATISSES

qui se trouvent dessus—[illegible]

[illegible]

—ESCLAVES—

1—SYLVANIE, mulâtresse, âgée de 26 ans.

2—ROSALIE, négresse, âgée de 41 ans, et son enfant âgé de [illegible]

3—THEODORE, nègre âgé de 32 ans.

CONDITIONS—Pour les esclaves, comptant.

Pour la moitié indivise des magasins Carrollton, comptant.

Pour l'autre moitié indivise des magasins Carrollton et pour les autres propriétés foncières—un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets divisés en coupons, payables à la succursale de la banque de l'Etat de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à l'échéance, et après l'échéance, intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs devront assurer les propriétés, payer la prime à partir de la date de l'adjudication et transférer les polices à l'administrateur jusqu'à paiement du montant de l'adjudication. Ils devront en outre payer les taxes pour l'année 1861.

Dans le cas où les acquéreurs ne rempliraient pas les conditions de la vente dans les 10 jours qui suivront l'adjudication, les propriétés seront vendues pour leur compte et à leurs risques après l'annonce exigée par la loi, sans autre avis.

Les actes de vente pardevant W. H. Peters, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 fev—25—mrs 9 16 21 29

Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.

Capital souscrit............$301,000.

E. GANUCHEAU, Président.
AMADEO LANDRY, Vice-Président,
A. PICOLET, Secrétaire.

—DIRECTEURS :—

Amadée Landry,	Octave Voorhies,	W. G. Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Frank Shaw,
Ad. Delbonde,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Gaudy,	E. Bordelais,	F. Hickman,
J. Lapene,	D. P. Logan,	P. Rotchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. N. Griffith,	J. M. Wagner,	J. O. McLearn,
J. M. Robert,	L. Bourdousquié,	Valeu Heerman,
A. D. Grieff,	W. A. Kent,	Magin Puig,
Théodore Frois,	J. Zolly,	Wm Cruzat,
J. B. Murison,	J. W. Hyer,	W. B. Conger.
J. A. Bonnabon,	J. J. Herr,	

Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu et tous les autres risques ordinaires aux taux courants de primes.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1860. 1ersep—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE

Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.

Nlle-Orléans, le 1 août 1858.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue jour, il a été résolu :

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip.

HENRY PEYCHAUD, Président
B. PLASSAN, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire

Directeurs :

B. PLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION,	B. NAUTRÉ,
A. LAFOREST,	F. MORENO Jr.,
F. MALOCHÉE,	PAUL QUEYROUZE
H. PEYCHAUD	

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS :—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
E. Rocherau,	P. O. Noblom
G. M. Wright,	A. Reichards,
L. Millaudon,	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Basualdo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les périls des mers et des rivières, contre les feux, et contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants des primes.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire. 22nov—6m, 3pe

Arrivage de nègres à vendre.

Je viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NÈGRES de la Virginie et du Maryland, comprenant des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses et nègres de champ. Je recevrai aussi pendant la saison (tous les mois) de forts envois d'esclaves des Etats ci-dessus exclusivement. Je suis résolu à vendre à des prix en rapport avec les temps, au comptant ou en obligations de ville. Les nègres peuvent être vus chez moi, au coin des rues Baronne et Gravier. J. M. WILSON. 23 oct—6m

EN débarquement du navire Resolute, de Bordeaux—5½ et 20½ pipes brandy J. Denis, Henry Mounié & Co, Cognac ; 35½ pipes brandy Pinet, Castillon & Co Cognac, récoltes 1855, 1857, 1856, 1849 ; 30½ et 30½ pipes brandy Melody, fine Champagne ; 40 caisses 30½ bouteilles vin rouge Pichon Longueville.

En débarquement du navire A. Thompson, de Liverpool—184 tierçons, plates et quarts pale et strong ale de Wm Younger & Co, Edinburgh, à vendre par BRULATOUR & CO, 16 fév No 39, ancien 53, Vieille Levée.

Aux courtiers de coton.

REÇU par Rousset & Genin—186 douzaines couteaux à échantillonner.

150 douzaines brosses à marquer.

10 grosses pierres à repasser.

Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des échantillonneurs de coton et nous invitons à l'examen desdits articles. Seul dépôt chez ROUSSET & GENIN, 7 jan 83 rue du Canal

Articles pour bals et soirées.

PEIGNES et chignons ivoire, écaille blonde et brune, peignes, épingles et coiffures, bracelets, boucles d'oreilles, broches.

LION & ANDRÉE, 18 fév 54 et 56, rue Royale, enc. Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu John McDonogh.

Vente sans réserve et à un long crédit de terres dans les Paroisses Plaquemines, Jefferson et Assomption, par ordre du Fonds des Ecoles McDonogh, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs.

PAR J. B. WALTON, encanteur de la ville, Bureau No 48, rue du Camp.

SAMEDI, le 9 mars 1861, à midi, à la Bourse St-Charles, par ordre du fonds des Ecoles McDonogh et sous la direction des comités de Finances du Conseil Commun, les propriétés suivantes seront vendues pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions des ventes qui leur ont été faites le 24 et le 25 janvier, 1860, savoir :

Terres dans la Paroisse Jefferson.

Pour le compte et aux risques de R. F. Nichols qui a acheté pour MADAME C. DUMAY ET GEO HILLMAN,

UN MORCEAU DE TERRE dans le district de Barataria, sur la rive gauche du Bayou Barataria, désigné comme lot No 8, description No 8, sur un plan dressé par Wm J. McCulloch, arpenteur général des Etats-Unis, consistant en prairies et s'étendant de la Concession au Bayou de la Barrière, ayant environ 37 arpents de face au Bayou Barataria, sur une profondeur de 20 arpents.

Une grande partie de ce morceau est sous le coup de réclamation des aboutisseurs et seulement les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans acquis de la succession de John McDonogh seront vendus, et sans aucune garantie quelconque.

Pour le compte et aux risques d'Emile Hoehn[illegible]

UN MORCEAU DE TERRE, dans le District de Barataria, sur le Bayou Dupont, à environ 14 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant face au dit Bayou, sur une profondeur de trois arpents, et faisant partie d'une terre bornée par le Bayou Dupont, les Rigolettes, le Bayou St-Denis et Petit Lac.

Le dit morceau de terre contient 621 64/100 d'acres comme suit :

Sec. 40	T 17 SR 21 E			7 76/100 acres
Sec. 39	"			74 00/100 acres
Sec. 37	T 16	21 E		140 00/100 acres

Total 621 64/100 acres

D'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, en date du 24 avril 1855, et pris d'un plan dressé par Wm J. McCulloch, arpenteur général des Etats-Unis.

Terre dans la paroisse Assomption.

Pour le compte et aux risques de Louis B. Lee, [illegible]

TROIS MORCEAUX DE TERRE situés dans la paroisse de l'Assomption, sur le canal qui conduit du Bayou Lafourche au Lac Verret, et désignés dans un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, et [illegible] arpenteur général des Etats-Unis, et composé des divisions suivantes, savoir :

No 131 contenant 292 3/100 acres,
No 132 contenant [illegible] acres,
No 133 contenant 59/100 acres.

Ces morceaux sont situés partie dans le T. 13, S. R. 14 E. et T. 13, S. R. 13 E.

Ce morceau est vendu pour le compte du fonds des Ecoles McDonogh.

Terres dans la paroisse Plaquemines.

[illegible]

☞ TERMES ET CONDITIONS—Un cinquième comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque, et privilège de vendeur [illegible]

Actes de vente pardevant C. E. Fortier, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs. 25 fév—26 27—2 mars 5 6 7 8 9

VENTE SANS RESERVE de propriétés situées en ville. Vente à longs termes, sans endosseurs.

Onze morceaux de terre, les réserves, sur le Felicity Road, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs.

PAR J. B. WALTON, encanteur de la ville. Bureau No 48, rue du Camp.

SAMEDI, 9 mars 1861, à midi, à la Bourse St-Charles [illegible]

DIX MORCEAUX DE TERRE situés dans le Premier District de cette ville, sur le Felicity Road [illegible]

Pour le compte et aux risques de M. Adams.

[illegible]

Pour le compte et aux risques d'Oreste Carlon [illegible]

DEUX TERRAINS dans l'îlet compris entre les rues Felicité, de Melpomène, Clara et Willow (ci-devant Marais) [illegible]

Pour le compte et aux risques de C. H. Nobles.

CINQ TERRAINS dans l'îlet compris entre les rues Felicité, de Melpomène, Clara et Willow (ci-devant Marais) [illegible]

Pour le compte et aux risques de Daniel Edwards.

UNE PORTION DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Felicité, Melpomène, Carondelet et Willow [illegible]

UN TERRAIN dans l'îlet compris entre les rues Felicité, Melpomène, Clara et Willow (ci-devant Marais) [illegible]

☞ Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue [illegible]

Actes de vente pardevant C. E. Fortier, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs. 25 fév—26 27—2 mars 5 6 7 8 9

Succession de John Frank.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 40.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable P. H. Morgan, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à moi adressé, portant la date du 21 février 1861, je vendrai à l'enchère publique, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis entre les rues Chartres et Royale, à midi, MARDI, 19 mars courant, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir :

1o—Une certaine goélette appelée *The Young Catharine* du port de sept tonneaux, avec ses agrès, apparaux, &c., telle qu'elle est à Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer, Troisième District—Egalement, un wagon à poissons, un esquif, une seine de 100 brasses.

Une autre goélette appelée *The Bird of New Orleans* du port de 5 tonneaux avec ses agrès, &c. telle qu'elle est à Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, Troisième District—Egalement, un wagon à poissons, un esquif, une seine de 100 brasses.

Actes de vente pardevant F. Percy, notaire public.

Conditions—Comptant. 2 mars—[illegible]

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia—le convoi de la malle à 7.30 A. M. et le convoi Express à 7 P. M. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est, et l'on vend des tickets pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Temps pour aller à New-York, trois jours et 10 heures, prix, $48.—Pour plus de détails, s'adresser au Général Ticket Office, rue du Camp No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 3 h. 30 P. M., tous les jours, les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par le feu.

Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS, 3nov Surintendant-Général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Arrangement d'hiver.

A partir de JEUDI, 25 octobre 1860. Prix pour aller au Lac et en revenir (le même jour)......25 cents. ☞ Achetez les tickets au bureau, au-dessous de la gare.

—DE LA VILLE—		—DU LAC—
4¾ h. A. M. char à cheval.	6 h. A. M. convoi à vapeur	
6¾ do do convoi à vapeur,	7 do do do	
7¾ do do do	8 do do do	
9 do do do	9¾ do do do	
10¾ do do do	11¼ do do do	
Midi do do do	1 heure P. M. do do	
2 heures P. M. do do	2¾ do do do	
3¾ do (malle) do	4¾ do do do	
5 heures P. M. do do	6 do do do	
6¾ do do do	7 do do do	
7¾ do do do	8 do do char à cheval.	

Voyages extra en spécial, pendant la nuit (en donnant avis au conducteur)......$5,00 par voyage.

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, sur avertissement, excepté pour les voyages de la malle. Prix, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Le conducteur doit être averti avant le départ.

Les omnibus partent de la rue du Canal toutes les cinq minutes, pour le dépôt. G PANDELY, 25oct—1an Surintendant.

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Articles Civils et Militaires,

61, *rue de Chartres.*

Kepys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhèrent, remarquables par leur légèreté.

Castors noirs, superfins ;

Souples hommes et enfants de toutes genres. Maures Victoria, Thibet, Moniow, castors bruns et gris.

Crickets master pieces ;

Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns ;

Magenta et Audibert, articles nouveaux ;

Assortiment de toques pour enfants, Audalous et Tudors en velours, feutre, gris et noirs ornés velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris.

Casquettes draps et velours pour hommes et enfants.

Casquettes en soie très légères pour bureaux.

Outre une importation directe de chapeaux de soie, tous de qualités supérieures, la maison Drez étant pourvue d'ouvriers de premier ordre, ayant longtemps exercé dans les principales maisons de Paris est toujours prête à faire sur ordre, tels genres de chapeaux que peut désirer sa clientèle et dans le plus prompt délai. 25jan—1an

EN débarquement du navire Alice Prevost, arrivé de Bordeaux—
105 barriques vin côtes Fronsac
60 do do Ch Malvirade
60 do do St Julien Medoc
60 do do Ch Cognac de 1859
6 quarts pipe eau-de-vie fine Champagne, Lecoq, 1815
10 caisses do do do 1815
80 paniers bouteilles vides
100 do anisette superfine, Archambault frères.
A vendre par J. N. CURIEN, 1er fév Me 20 rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co, encanteurs.

SAMEDI, 9 mars [illegible], à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 15 et 17, rue de la Vieille Levée, 150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, composant un assortiment de choix.

Conditions à la vente. 3 mars

Habillements de printemps avariés.

—AUSSI—

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI, 11 courant, à [illegible] heures du matin, il sera vendu, à leur magasin [illegible] No [illegible] pour compte de qui il appartiendra, 5 caisses habillements de printemps avariés.

—AUSSI—

150 caisses bottes, souliers et brodequins. Conditions à la vente.

Pour cause de liquidation.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 9 mars 1861, à [illegible] heures, il sera vendu au magasin, No [illegible] rue des Magasins, [illegible]

10 caisses tabac [illegible], 7 caisses de [illegible] de Bordeaux [illegible]

Vente positive.

Organdis français, Jaconas imprimés, Robes Eugénie, Robes à volants.

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu [illegible] à leur magasin [illegible]

17 balles [illegible]

2 do [illegible] Eugénie à volants [illegible]

—EGALEMENT—

20 caisses et lots de [illegible]

—EGALEMENT—

29 caisses [illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

Une paire de bons chevaux

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 9 mars [illegible], à la Bourse [illegible] Une paire de bons chevaux [illegible]. Conditions—Comptant.

Pour cause de départ

PAR CHAS E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu [illegible]

Bonne pâtissière à l'encan

PAR E. GIRARDEY & Co.

SAMEDI [illegible]

Esclaves d'habitation et artisans à l'encan. Vente pour payer des dettes dans cette ville et pour cause de liquidation.

PAR C. E. GIRARDEY & Co

Bureau, rue des Magasins, No 87

MARDI [illegible], il sera vendu [illegible]

1—BILL, [illegible]
2—CHERRY, négresse [illegible]
3—EDWARD, nègre [illegible]
4—LIZA [illegible]
5—LOUISA, négresse [illegible]
6—SUSAN, négresse [illegible]

[illegible]

7—HARRY SMITH [illegible]
[illegible]
9—DAVID [illegible]
10—SAM [illegible]
11—HARVEY [illegible]
12—[illegible]
13—CYNTHIA [illegible]
14—EMMANUEL [illegible]
15—NATHAN [illegible]
16—JORDAN [illegible]

[illegible]

Esclaves à l'encan.

[illegible]

Esclave et Propriété.

PAR PLACIDE [illegible]

SAMEDI [illegible]

UN LOT DE TERRE [illegible]

[illegible]

Vin de Bergasse, Huile d'Olive, Amandes, Savon de Marseille, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI [illegible], il sera vendu [illegible]

[illegible] vin de Bergasse
100 barriques [illegible]
104 balles amandes à coque
20 caisses [illegible]
20 [illegible]
150 paniers huile d'olive Pagès [illegible]

[illegible] savon de Marseille [illegible]

Conditions—[illegible]

Vente positive et sans réserve de 45 Esclaves de prix,

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI 15 mars 1861, à [illegible], à la Bourse St-[illegible] les esclaves suivants, appartenant à [illegible] James B. Bergasse.

—TRAVAILLEURS—

1—JEFFERY, nègre âgé d'environ [illegible]
2—JOSHUA [illegible]
3—ADAM [illegible]
4—STRATFORD [illegible]
5—LEWIS, griffe, âgé d'environ [illegible]
6—ALFORD, mulâtre [illegible]
7—BIG BOB [illegible]
8—BIG BILL [illegible]
9—LITTLE ROBERT, nègre âgé [illegible]
10—DAN, mulâtre, âgé d'environ [illegible]
11—HERCULE, nègre [illegible]
12—GARRISON [illegible]
13—MAJOR [illegible]
14—DOCK [illegible]
JUDA [illegible]
LIZZIE, négresse âgée d'environ [illegible]
RACHEL [illegible]
TOM, nègre, âgé d'environ [illegible]
15—NED [illegible]
JANE, négresse [illegible]
16—DAVIS [illegible]
17—BROOKS [illegible]
18—BANDY BOB, nègre, âgé d'environ [illegible]
19—JOHN [illegible]
20—JOSEPH, nègre, âgé d'environ [illegible]
21—AMOS [illegible]

—MAÇONS—

22—OLD FRANK, griffe, âgé d'environ 41 ans [illegible]
23—MATHEWS, nègre, âgé d'environ [illegible]
24—ARTHUR [illegible]
25—HENRY OGDEN, mulâtre, âgé [illegible]
26—LITTLE WILLIAMS [illegible]
27—TOM BELL, nègre, âgé [illegible]
28—HENRY DUNMORE, nègre [illegible]
29—JACK, nègre âgé d'environ [illegible]
30—PAUL [illegible]

Pour une description complète [illegible] s'adresser au bureau de l'encanteur, rue des Magasins No 47.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets [illegible]

Les actes de vente pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1fev—[illegible]

J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c.

Bureau, rue du Camp, No 48.

S'OCCUPE personnellement de toutes les ventes de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banque et d'autres actions, successions et marchandises en général.

Il appelle l'attention sur son système de recherche de titres de propriétés foncières, [illegible] grands frais—compris dans le [illegible] de chaque îlet, d'actes [illegible] sources [illegible] de l'achat et de l'évaluation de propriétés foncières.

☞ Il s'occupe également de la vente de [illegible] et des autres ventes de [illegible]. 8sept[illegible]

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoit,

SOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés !

LE PARDON.

FAUST.

HERCULANUM.

ORGUES A MANIVELLE

FLANDRY & CHIRPAUX.

DÉPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris. Vente à louage et sur échange. A l'institution Choiseul, Chemin du Bayou, encoignure des rues Claiborne et Derbigny. 30 sep—1an

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 60

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

AGENT de la maison [illegible], dépôt des INSTRUMENTS DE SAX, HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLE [illegible]

Genièvre de Hollande.

15 Pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire Dauphine, arrivé du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 30 et 32, rue Gravier.

Saucissons de Lyon.

EN débarquement du navire Stephen Crowell du Havre—1 caisse saucissons de Lyon, marque E. Piccolin, à vendre par BRULATOUR & CO, [illegible] Vieille Levée.

MAIS—2,500 sacs de 1re qualité, jaune et blanc, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti.